

17 décembre 1999

**PRISE DE POSITION DE L'UNICE SUR LES CONTROLES A L'EXPORTATION
RELATIFS A LA CRYPTOGRAPHIE**

Actuellement, la cryptographie fait l'objet de discussions entre différentes parties comme les partenaires de l'Arrangement de Wassenaar, les Etats membres de l'Union européenne ainsi que les responsables et les agences américains. Ces discussions sont compréhensibles au regard de l'approche différente qu'ont l'industrie et les gouvernements sur ce sujet.

L'industrie veut être libre de crypter fortement ses communications afin de se protéger autant que possible de la fraude, des détournements de fonds, des écoutes, etc.

- 1) La cryptographie revêt une importance fondamentale pour des secteurs majeurs à forte croissance. La société se dirige de plus en plus vers des communications et du stockage d'information et de biens sous forme électronique, et a de moins en moins recours aux documents physiques. L'importance de la cryptographie va augmenter substantiellement dans les prochaines années du fait de la croissance importante du trafic numérique (ou des communications électroniques), qui utilise principalement des réseaux accessibles au public. Afin de sécuriser toutes ces communications et de protéger les informations électroniques stockées ainsi que la propriété intellectuelle, des technologies de cryptage puissantes seront nécessaires.
- 2) Le 16 septembre 1999, les Etats-Unis ont présenté leur nouvelle politique en matière de cryptographie¹. Elle entrera en vigueur le 14 janvier 2000 lorsque les nouvelles règles américaines seront publiées au Registre Fédéral. Cette politique relâche les contrôles sur les biens de cryptage et place l'industrie américaine dans une situation privilégiée puisque "tout bien ou tout logiciel de cryptage, quelque soit la longueur de sa clé, peut être exporté sous un régime d'exonération de licence (i.e., sans licence), après un examen technique, à des individus, des entreprises commerciales, et d'autres utilisateurs finaux non gouvernementaux dans n'importe quel pays à l'exception des sept pays qui soutiennent le terrorisme". Cette déclaration a été faite en prévision

¹ voir www.bxa.doc.gov/encryption/whpr99.htm

de la très forte augmentation de l'utilisation de la cryptographie, afin d'assurer aux entreprises américaines la possibilité d'être compétitives en commercialisant cette technologie.

- 3) Il est important que les entreprises européennes aient la possibilité de poursuivre leurs activités et de commercer au niveau international de la même manière et dans la même mesure que les entreprises concurrentes étrangères. L'UNICE pense que les institutions européennes devraient prendre des mesures qui encouragent les entreprises européennes à participer à ce marché en pleine expansion.

En conséquence, l'UNICE, en tant que porte-parole des entreprises européennes, demande instamment au Conseil de l'Union européenne de retirer la cryptographie de l'annexe IV de la décision du Conseil 1999/193/PESC.

Par ailleurs, tout le monde peut trouver sur Internet des paramètres de cryptographie avec des clés de toute longueur. Ces paramètres sont rendus disponibles par des pays ne disposant pas de réglementations sérieuses en matière de contrôles à l'exportation. Cela devrait inciter à un relâchement global et général des règles relatives à la cryptographie.